



R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

## DÉCISION DU PRESIDENT

Décision N° CC-DEC-2024-048

Portant signature de l'Avenant n°1 du Lot n°2 « Accessoires d'hygiène et de cuisine » du marché portant fourniture et livraison de produits d'entretien avec la société OBYO

Le Président de TERRE D'AUGE,

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** le code de la commande publique, et notamment ses Articles L2194-1 et R2194-7,

**Vu** la délibération n°BU-DEL-2024-010 portant attribution et autorisation de signature des marchés valant fourniture des produits d'entretien ainsi que de tous les actes s'y rapportant y compris les avenants,

**Vu** le marché public précité,

**Vu** la proposition de la société OBYO,

**Considérant** l'intérêt objectif pour la Communauté de communes que représente un tel changement en vue de permettre une réduction des consommations de produit,

**Considérant** que le changement apportait n'engendre aucune incidence financière directe, et ne relève pas d'une modification substantielle du marché

### DECIDE

**De signer** l'Avenant n°1 avec la société OBYO en vue de modifier une ligne du Bordereau des Prix Unitaires afin de substituer du savon liquide par du savon moussu

Fait à Pont l'Evêque, le 19 décembre 2024

Le Président, M. Jérémy ROSEAU

Certifiée exécutoire après transmission au contrôle de  
légalité et publication dématérialisée mise en ligne le

19.12.2024



Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Caen – 3, rue Arthur Leduc, 14000 CAEN – dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification ou de publication. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « *télérecours citoyens* » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). La décision peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la communauté de communes TERRE D'AUGE - 9 rue de l'hippodrome - 14130 Pont l'Evêque- dans les mêmes conditions de délai.

REÇU EN PREFECTURE

le 19/12/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-014-241400878-20241219-CC\_DEC\_2024